



Le réseau normand d'animation territoriale en promotion de la santé

En Normandie, l'Agence Régionale de Santé, la Région, les préfetures, avec l'engagement des collectivités locales déploient une offre graduée d'animation territoriale de la santé qui couvre l'ensemble du territoire. En complément des outils nationaux que sont les Ateliers Santé Ville et les Contrats locaux de Santé, les Réseaux Territoriaux de Promotion de la Santé, spécificité normande, contribuent à cette offre dans les territoires définis comme prioritaires. Les coordonnateurs de ces réseaux mobilisent et accompagnent l'ensemble des acteurs du territoire sur les questions de promotion de la santé et la réponse pragmatique aux enjeux de santé locaux. Ils contribuent au renforcement des compétences des acteurs. Ils sont l'interface entre la politique régionale de santé et la stratégie politique des territoires. Les territoires plus préservés bénéficient, quant à eux, d'un accompagnement aux programmes/projets via des Conseillers Méthodologique de Territoire.

L'Atelier santé ville (ASV)

L'Atelier santé ville se situe à la croisée de la politique de la ville et des politiques de santé. Il vise l'amélioration de l'état de santé des populations, en particulier des habitants des quartiers les plus défavorisés, et vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Son territoire d'intervention se situe à l'échelle d'un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Il coordonne les acteurs et les actions locales de santé sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, facilite une articulation dynamique entre la politique de la ville et les politiques de santé, et promeut la participation de la population sur les questions de santé. Il construit et anime une politique locale et partenariale de santé à partir des besoins locaux identifiés.

Le coordonnateur peut vous aider à mobiliser les acteurs œuvrant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et vous accompagner dans l'élaboration et l'animation de votre programme d'actions/ vos actions. Sa connaissance du territoire et des problématiques/spécifiques des populations habitant les quartiers prioritaires de la politique de la ville lui permettra d'inscrire votre action/programme d'actions en cohérence avec les autres actions menées au sein de ces quartiers dont les actions qui portent sur la santé.

Textes réglementaires :

- > Comité interministériel des villes du 14 décembre 1999 – Pour des villes renouvelées et solidaires - Chapitre II, point 3.2, 1999
- > Circulaire DIV/DGS du 13 juin 2000 relative à la mise en œuvre des Ateliers Santé Ville, 20002
- > Circulaire interministérielle DGS/DHOS/SD1A n° 2006-383 du 4 septembre 2006 relative à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets de santé publique dans les territoires de proximité et au développement des Ateliers santé ville, 2006
- > Référentiel national des Ateliers santé ville, mars 2012

Le réseau territorial de promotion de la santé (RTPS)

Le réseau territorial de promotion de la santé vise à déployer les principes de la promotion de la santé au sein des territoires de proximité en agissant sur les différents déterminants de la santé et en mobilisant les compétences des communes et intercommunalités ainsi que les autres politiques publiques qui concourent à l'amélioration de la santé des populations. Son territoire d'intervention se situe à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

Il vise à favoriser le développement de programmes locaux de santé publique concertés afin d'améliorer la cohérence et la pertinence des actions destinées aux populations, notamment les plus fragilisées, en mettant la prévention et la promotion de la santé au cœur du projet territorial.

Le coordonnateur peut vous aider à mobiliser les acteurs du territoire et vous accompagner dans l'élaboration et l'animation de votre programme d'actions. Sa connaissance du territoire lui permettra d'inscrire votre programme/action en articulation avec les autres politiques locales.

Le Contrat Local de Santé (CLS)

Volet promotion de la santé

Le Contrat Local de Santé permet d'établir un lien entre le Projet Régional de Santé et les projets des collectivités. Porté conjointement par l'Agence régionale de santé et une collectivité, il permet de mutualiser les moyens pour répondre à un besoin local de santé et de consolider, par contrat, les partenariats locaux et inscrire la démarche dans la durée. Son territoire d'intervention se situe à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

Il porte sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et les déterminants sociaux de la santé. Il vise à réduire les inégalités territoriales et sociales de santé et à proposer des parcours de santé plus cohérents et adaptés à l'échelon local.

Le coordonnateur peut vous aider à améliorer les contextes sociaux et d'environnement qui déterminent, à plus ou moins long terme, l'état de santé des populations au niveau local (enclavement en matière de transport, problèmes de pollution spécifiques, etc.). Sa connaissance du territoire lui permettra d'inscrire votre programme/action en articulation avec les autres politiques locales et consolider le partenariat local sur les questions de santé.

Le Conseiller méthodologique de territoire (CMT)

Le conseiller méthodologique de territoire peut vous apporter des conseils et un appui méthodologique dans l'élaboration de vos actions mais il ne sera pas l'animateur de la dynamique locale de santé de votre territoire. Son territoire d'intervention couvre les zones de chaque département qui ne disposent pas de coordination en prévention/promotion de la santé.

Il peut intervenir auprès :

- › **D'une structure** afin de l'aider à construire son programme d'actions de prévention ou de promotion de la santé ou son projet de service porteur des principes de la promotion de la santé (ex : demande d'une commune pour aborder les questions de nutrition, demande d'un établissement scolaire pour construire un parcours éducatif de santé, demande d'un Centre social souhaitant devenir Promoteur de santé,).
- › **D'un groupe de travail déjà constitué** afin de l'aider à construire son projet/son programme d'actions de prévention ou promotion de la santé (exemple : groupe de travail parentalité souhaitant renforcer les compétences parentales, groupe de travail « Projet Educatif Local » souhaitant développer une approche globale de la santé des enfants) ou ses stratégies et outils pour animer ce groupe de travail.
- › **D'un professionnel** afin de l'aider à construire son projet/action de prévention ou de promotion de la santé à toutes les étapes de celui-ci y compris l'animation auprès d'un public.

Il contribue au renforcement des compétences des acteurs en facilitant l'accès à des formations et en animant des pédagogues (lieux ressources en matière de prêts d'outils d'intervention et de documentation).

Textes réglementaires :

- › Introduction par la Loi Hôpital Patient Santé et Territoires 2009 - art. L 1434-17 du CSP
- › Loi de modernisation de notre système de santé - Article L. 1434-9, janvier 2016

Les différents types de coordinations en santé

Un objectif commun : la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé

Des approches spécifiques

Des rôles différenciers

Contrat Local de Santé

Une approche globale : prévention/promotion santé, accès/offre de soins, médico-social, déterminants sociaux/Intersectorielle +++ : mobilisation d'acteurs du champ sanitaire et des autres politiques publiques/Sur un territoire communal ou intercommunal/Concernant un public large avec l'apport de réponses graduées en fonction des besoins (universalisme proportionné) Pluri-thématique : nutrition, accès aux soins, santé mentale, habitat indigne etc./ Participative : démarche de démocratie sanitaire.

Coordination globale – mobilisation institutionnelle – organisation des instances CLS et rôle d'interface entre chacune d'elles.

Réseau Territorial de Promotion de la Santé

Une approche axée sur la promotion de la santé et les déterminants de santé/Intersectorielle +++ en mobilisant les politiques publiques ayant un impact sur la santé/Sur un territoire intercommunal/ Concernant un public large avec l'apport de réponses graduée en fonction des besoins (universalisme proportionné)/Pluri-thématique : nutrition, accès aux soins, santé mentale, habitat indigne, etc.

Mobilisation institutionnelle, Pilotage/ animation de groupes de travail thématiques et/ou d'actions – Appui méthodologique aux acteurs en proximité, garant de la qualité des actions et de la cohérence entre elles.

Atelier Santé Ville

Une approche le plus souvent axée sur la prévention, l'accès aux droits/aux soins/Sur un territoire de proximité : Quartiers Politique de la Ville (mais parfois communal ou intercommunal)/ Ciblant plus spécifiquement : les publics en situation de précarité/Des thématiques phares : nutrition, accès aux soins, santé mentale, addictions/conduites à risques, cancers (participation DO des cancers)/Participative : démarches de proximité (santé communautaire...).

Pilotage/animation de groupes de travail thématiques et/ou d'actions – mobilisation des acteurs de proximité – rôle de garant des dynamiques ascendantes : développement de la participation de proximité, des démarches de santé communautaire.

Les missions confiées aux coordonnateurs santé et Conseillers méthodologique de territoire

	Réaliser/ actualiser un diagnostic local de santé.	Élaborer, avec les acteurs du territoire, un programme d'actions. Le mettre en œuvre, le suivre et l'évaluer.	Accompagner, sur le plan méthodologique, les porteurs de projets.	Renforcer les compétences des acteurs.
Contrat Local de Santé	<ul style="list-style-type: none"> › Dans le champ de la prévention/promotion de la santé, l'accès et l'offre de soins, l'accompagnement médico-social et les déterminants sociaux de la santé. 	<ul style="list-style-type: none"> › Dans le champ de la prévention/promotion de la santé, l'accès et l'offre de soins, l'accompagnement médico-social et les déterminants sociaux de la santé. › En s'articulant avec les autres politiques publiques du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> › Dans le cadre du Contrat Local de Santé. 	<ul style="list-style-type: none"> › Plaider, relayer les informations en prévention/promotion de la santé. › Faciliter l'accès à des formations. › Valoriser les actions/acteurs locaux et l'échanges de pratiques.
Réseau Territorial de Promotion de la Santé	<ul style="list-style-type: none"> › Dans le champ de la promotion de la santé et en tenant compte des déterminants de santé. 	<ul style="list-style-type: none"> › Dans le champ de la promotion de la santé et en tenant compte des déterminants de santé. › En s'articulant avec les autres politiques publiques du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> › Pour l'ensemble des acteurs du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> › Plaider, relayer les informations en prévention/promotion de la santé. › Faciliter l'accès à des formation. › Valoriser les actions/acteurs locaux et l'échanges de pratiques. › Animer un point relais documentaire.
Atelier Santé Ville	<ul style="list-style-type: none"> › Dans le champ de la promotion de la santé, de l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus vulnérables. 	<ul style="list-style-type: none"> › Dans le champ de l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus vulnérables. › En valorisant l'implication des habitants. › En s'articulant avec les autres volets de la politique de la ville. 	<ul style="list-style-type: none"> › Pour l'ensemble des acteurs des quartiers politique de la ville. 	<ul style="list-style-type: none"> › Plaider, relayer les informations en prévention/promotion de la santé. › Faciliter l'accès à des formations. › Valoriser les actions/acteurs locaux et l'échanges de pratiques. › Animer un point relais documentaire.
Conseiller Méthodologique de Territoire	-	-	<ul style="list-style-type: none"> › Pour l'ensemble des acteurs du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> › Plaider, relayer les informations en prévention/promotion de la santé. › Faciliter l'accès à des formations. › Animer une pédagogie.